

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2020 A 20H15

PRESENTS : M. JOUNY Philippe, M. CHÂTEAU Daniel, Mme LAMACQ Valérie, M. Stéphane DUHAYON Mme LEROUX Elisabeth, M. Sylvain AUBINEAU, Mme Marylise CAUX, Mme POULAIN Nathalie, M. MOËSSARD Sylvain, Mme ROBIN Lydia, Mme Marie-Agnès JOLY, M Romain DAVID

Excusés : M. RICORDEL Frédéric- à M Jean-Michel SOUCHU, pouvoir à Daniel CHATEAU.

M. Le Maire indique que Mme ROQUES, trésorière est excusée pour cette session financière.

Validation du compte-rendu du Conseil du 19 décembre 2019

Le compte-rendu est adopté.

Reconnaissance en non-valeur

La Trésorerie de Pontchâteau a adressé à la commune une demande d'admission en non-valeur. Elle concerne un montant de 50.10 € remontant aux exercices 2017 pour 50 € (frais de nettoyage pour dépôt sauvage) et 2019 pour 10 centimes (reliquat d'une location de salle).

→ **Les élus reconnaissent la non-valeur à l'unanimité.**

Crédits alloués à l'école pour 2020

Il est proposé des participations à +1% ou +1.5% selon le tableau ci-après.

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019	Proposition 2020 pour 1 %	Budget total 2020 pour 232 élèves si + 1%	Budget total 2020 pour 232 élèves si 1.5%	
Fournitures scolaires incluant le coût des photocopies	62.10	62.72	63.35	63.99	64.63	64.63 € + 1%= 65.27	15 142.64	65.6	15 219.20
Crédit culturel	23.10	23.33	23.56	23.80	24.03	24.03 € + 1%= 24.27	5 630.64	24.39	5 658.60
RASED : réseau d'aides aux élèves en difficulté / fournitures scolaires	1.10 par élève soit 288.20	1.65 par élève soit 422.40	1.65 par élève soit 399.30	1.65 par élève	1.65 par élève	1.65 € par élève	382.8	382.8	
Informatique	2 000 TTC	3 000	3 000	3 000	3 000 TTC	3 000 TTC	3 000 TTC	3 000 TTC	

→ **Les élus se prononcent favorablement à une augmentation d'1% à 8 voix pour soit une subvention de fournitures de scolaires de 65,27 € par élève, 24,27 € pour le crédit culturel, 1,65 € pour le RASED et toujours 3 000 € TTC pour l'informatique. 4 élus se sont prononcés pour une augmentation d'1,5%.**

Modification de la convention de location du minibus de l'ALSH

La commune a acquis cette année un minibus de 9 places pour les besoins de l'ALSH. Ce véhicule est utilisé pendant le temps scolaire, et pour une partie des vacances.

Il a été acté en dernière séance de conseil de louer ce véhicule pour les week-ends, et pendant la fermeture du centre au cours des vacances. Les tarifs adoptés prévoyaient un kilométrage maximum de 1 000 km. Or, des demandes ont été déposées pour des distances supérieures. Aussi, il est proposé aux élus un tarif au-dessus de 1 000 km. Pour mémoire, les tarifs adoptés en décembre 2019 sont les suivants :

FORFAIT JOURNALIER ou WEEK-END AVEC UN MAXIMUM DE 1000 KM	30 €	+ 0.40 € du km
Forfait 7 jours du vendredi soir au vendredi soir suivant jusqu'à 1 000 km maxi	350 EUROS + 0.40 € du kilomètre	

Le tarif proposé au-dessus de 1 000 km est de 0,60 €. Un plafond de 1 500 kilomètres serait également indiqué

→ **Le conseil approuve à l'unanimité, le tarif de 0,60 € au-delà de 1 000 km pour la location du minibus de l'ALSH.**

12 voix favorables à la mise en place d'un plafond, 1 contre.

12 voix pour un plafond de 1 500 km.

Compte de gestion et compte administratif 2019 budget principal

Le compte de gestion et le compte administratif 2019 s'établissement comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
1 076 582.33 €	1 534 850.63 €

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
677 181.03 €	893 351.19 €

La section de fonctionnement est clôturée positivement de 458 268.30 €, la section d'investissement de 216 170.16 €.

Les produits de fonctionnement sont en légère hausse, la Dotation Globale de Fonctionnement et les produits des impôts sont stables. La moitié des recettes est issue des impôts et taxes et à 37% des dotations et subventions. En dépenses de fonctionnement, on constate une légère hausse. Les charges de personnel se maintiennent à un niveau similaire. Les charges de personnel représentent 54,8% du budget, les charges générales sont le deuxième poste de dépenses.

L'autofinancement est en légère baisse. Des investissements importants ont été réalisés et un emprunt a été déclenché en 2019. La durée d'extinction de la dette est de 2,4 années ce qui est raisonnable.

Parmi les dépenses d'investissement, l'aménagement de bourg représente 24.5% soit 165 368 €, la voirie 18% pour un montant de 122 316 €, les bâtiments communaux 15.2% pour 103 036 €, les acquisitions de terrains 12.8% pour 86 110 €, le remboursement de l'emprunt 10% à hauteur de 69 984 €.

Il est indiqué que pour l'opération d'aménagement de bourg, toutes les subventions de la Région et du Département ne sont pas encore perçues, car l'opération n'est pas clôturée. Il reste des acquisitions de terrains à solder. Une fois que l'ensemble des dépenses seront réalisées, les subventions pourront être perçues.

→ **Le conseil entérine, à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2019 du budget principal.**

Coûts des différents services en 2019

S'agissant de l'école, le budget consacré par élève en prenant en compte l'ensemble des dépenses de fonctionnement est de 680,66 €.

Pour le restaurant scolaire, la moyenne s'établit à environ 170 rationnaires par jour. Le service reste déficitaire, le coût restant à charge pour la commune par repas s'élevant à 2,25 €. Il est rappelé que les tarifs n'ont pas été augmentés en 2019.

La commune n'était pas éligible à l'opération du repas à 1 €. Seules les communes appliquant des tarifs différenciés en fonction des quotients familiaux pouvaient y accéder.

Concernant l'accueil périscolaire, l'exercice est marqué par le versement de recettes relevant des années 2017 et 2018. Il en est de même pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement. Les fréquentations de l'ALSH sont en augmentation d'environ 30%.

Compte de gestion et compte administratif 2019 Assainissement

Il s'agira des derniers bilans votés par la commune puisque la commune a transféré la compétence au 1^{er} janvier 2020. Le détail est indiqué ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
169 445.03 €	171 806.05 €

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
114 255.90 €	131 489.47 €

Le solde à reporter en fonctionnement s'élève à 88 486.27 €, et à 25 987.51 € en investissement. Ces deux montants seront intégrés au budget principal avant reversement à la communauté de communes dans le cadre du transfert de la compétence assainissement.

→ Les élus valident le compte de gestion et le compte administratif 2019 assainissement à l'unanimité.

S'agissant des résultats de l'assainissement, les montants seront intégrés au budget principal 2020 avant d'être transférés à la communauté de communes.

Compte de gestion et compte administratif 2019 commerce

Les chiffres sont développés ci-après :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
871 €	2 743.32 €

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
6 655 €	10 837.23 €

La section de fonctionnement présente un excédent à reporter de 3 663.05, la section d'investissement un montant de 4 181 €.

→ Les conseillers approuvent à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2019 du budget commerce.

Modification du RIFSEEP

La Préfecture a adressé un courrier à la mairie suite à la délibération adoptée en octobre 2019. Elle indiquait ainsi que la commune ne pouvait adopter un régime plus favorable pour ses agents que ce qui était autorisé dans la fonction publique d'Etat.

En l'espèce, la Préfecture indiquait que le régime indemnitaire ne pouvait suivre le sort du traitement en cas de congé longue maladie ou de grave maladie. Dans ce contexte, le cadre légal (article 2 du décret n°2010-997 du 26 août 2010) impose la suspension du régime indemnitaire. Il est donc proposé une modification du régime indemnitaire en ce sens.

→ Les élus sont favorables à cette modification du RIFSEEP à l'unanimité.

Nouvelle organisation du Syndicat de voirie

Le Conseil est sollicité pour se prononcer sur l'accord cadre pour la réalisation de prestations de service entre les communes et la convention de prestations entre la commune prestataire de services en régie et DREFFEAC. Le Syndicat a en effet été dissout. Les services et les matériels ont été réintégrés par la commune de PLESSE. Il convient donc d'encadrer l'activité dans cette nouvelle configuration. Cette activité fait l'objet d'un budget annexe autonome. La convention cadre régit la réalisation des services entre l'ensemble des communes adhérentes et PLESSE. Le contrat de mise en œuvre de la convention cadre règle les relations bilatérales entre DREFFEAC et PLESSE. Chaque commune membre est appelée à valider ce document et à le signer de façon bilatérale. DREFFEAC n'adhère qu'à une partie des services, soit le balayage et non au broyage et à l'entretien des abords. La commune pourra peut-être faire appel ponctuellement à PLESSE en cas de besoin. Les prestations payées seront les

prestations réalisées. C'est un grand changement par rapport au fonctionnement du Syndicat qui précédait. La participation de DREFFEAC est estimée à 2 440 € pour l'année 2020. Un arbitrage devra avoir lieu courant 2020 pour l'achat ou non d'une nouvelle balayeuse. La commune est engagée pour 3 ans.

→ **Les conseillers acceptent les documents et autorisent M. Le Maire à les signer à l'unanimité.**

POINTS DIVERS

La boulangerie a ouvert depuis mi-janvier et c'est un franc succès. L'appel d'offres est en cours concernant l'extension. Les travaux débuteront début mai et permettront à terme de fabriquer de la pâtisserie sur place.

Al'fa Répit a déménagé fin décembre à St Gildas. Des peintures sont en cours sur les plafonds en lambris qui ont été rénovés en blanc pour que le logement soit plus lumineux. Un kinésithérapeute vient visiter lundi soir.

La micro-crèche n'est pas abandonnée, le porteur de projet a recontacté M. Le Maire. Il a été convenu de se recontacter après les élections.

M. Le Maire remercie l'ensemble des élus du Conseil en cette dernière session de la mandature.

La séance est levée à 22H30.

Signatures

M. JOUNY Philippe

M. MOËSSARD Sylvain

M. CHÂTEAU Daniel

Mme Marylise CAUX

Mme LAMACQ Valérie

Mme ROBIN Lydia

M. DUHAYON Stéphane

Mme Marie-Agnès JOLY

Mme LEROUX Elisabeth

M. SOUCHU Jean-Michel

M. AUBINEAU Sylvain

M. DAVID Romain

Mme POULAIN Nathalie